



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

***AFFAIRE RELATIVE À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE
L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS
(NAURU OCEAN RESOURCES INC. c. AUTORITÉ INTERNATIONALE
DES FONDS MARINS)
ET AFFAIRE RELATIVE À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE
L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS
(TONGA OFFSHORE MINING LTD. c. AUTORITÉ INTERNATIONALE
DES FONDS MARINS)***

**LA CHAMBRE POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX
FONDS MARINS RENDRA SES ORDONNANCES SUR LES DEMANDES DE
MESURES CONSERVATOIRES LE 18 JUILLET 2026 À 15 HEURES**

La Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins du Tribunal international du droit de la mer rendra ses ordonnances dans l'*Affaire relative à une demande de renseignements de l'Autorité internationale des fonds marins (Nauru Ocean Resources Inc. c. Autorité internationale des fonds marins), mesures conservatoires*, et l'*Affaire relative à une demande de renseignements de l'Autorité internationale des fonds marins (Tonga Offshore Mining Ltd. c. Autorité internationale des fonds marins), mesures conservatoires*, le samedi 18 juillet 2026 à 15 heures. Le juge David Joseph Attard, Président de la Chambre, en donnera lecture.



L'historique de l'instance peut être consulté sur les [pages](#) consacrées aux affaires sur le site Web du Tribunal.

Assister à la lecture des ordonnances

Il sera donné lecture des ordonnances dans la salle d'audience principale du Tribunal lors d'une séance ouverte au public. Les membres du corps diplomatique et consulaire et le grand public souhaitant y assister sont priés de s'enregistrer auprès du [Service de presse](#). Les représentants de la presse soumettront leur [formulaire d'accréditation](#) au Service de presse.

Webdiffusion

La lecture des ordonnances sera retransmise [en direct](#) sur le site Web. Dès la clôture de la séance, le texte des ordonnances sera affiché sur le site Web du Tribunal et un enregistrement de la séance pourra être visionné dans les [archives](#) des webdiffusions.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Yuhao Tang : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : +49 (40) 35607-227/181
courriel : press@itlos.org.